

À l'attention de M^{mes} & MM. les Président(e)s
des clubs de handball d'Île-de-France

Créteil, le 28 mai 2019

Madame, Monsieur,

Conformément à notre Règlement intérieur,

3.1 : La convocation doit être adressée au moins 2 semaines avant la date fixée.

4.1 : L'ordre du jour est envoyé aux associations affiliées [...] au moins 2 semaines avant la date fixée.

4.2.1 : Contenu – L'ordre du jour, arrêtée par le bureau directeur, comporte au moins et obligatoirement les points suivants : appel des délégués, adoption du PV de la dernière AG, rapport moral du secrétaire général et financier du trésorier accompagné du rapport du commissaire aux comptes s'il y a lieu, rapports des diverses commissions territoriales, élection du CA (suivant l'article 11 des statuts) s'il y a lieu, examen des vœux et propositions retenus par le CA, vote du budget)

J'ai l'honneur de vous convoquer à **l'Assemblée Générale Ordinaire** de la ligue Île-de-France de handball qui se tiendra à partir de 8:30 le :

samedi 15 juin 2019

à la Maison du Handball – 1 rue Daniel-Costantini – 94000 Créteil

Ordre du jour

- Appel des délégués (8:30)
- Ouverture par le Président – Parole aux invités (9:15)
- Adoption du PV de l'AG ordinaire de la ligue IDF du 16 juin 2018
- Rapport moral ;
- Rapports des commissions ;
- Rapport financier ;
- Rapport du commissaire aux comptes ;
- Projets 2019-2020 des commissions ;
- Vote du budget ;
- Vote de résolutions diverses ;
- Questions diverses ;
- Remise des récompenses de la ligue.

Le dossier préparatoire à l'assemblée générale vous sera communiqué dans les prochains jours.

Je vous rappelle que **chaque club doit déléguer un représentant** à l'Assemblée Générale Ordinaire (les votes par procuration sont autorisés). Voir utilement à ce sujet l'article 7 des statuts de la ligue traitant des absences. **Le droit de vote n'est possible que pour les clubs ayant régularisé leur situation financière vis-à-vis de la ligue.**

- Un pot de l'amitié clôturera cette importante réunion.
- Une visite de la Maison du Handball et du siège de la ligue sera proposée.
- Il est rappelé que ne peuvent assister à cette réunion que les clubs convoqués et les personnes expressément invitées.

Nous vous remercions de mettre tout en œuvre, afin que votre club soit présent ou représenté à ce grand moment de notre vie associative.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de mes meilleurs sentiments sportifs.



Georges Potard
Président de la ligue Île-de-France

Pièces attachées à ce courrier : Modèle de mandat & procuration

LIGUE ÎLE-DE-FRANCE DE HANDBALL

1 rue Daniel-Costantini – CS 90047 – 94046 Créteil cedex
T. +33 (0)1 56 70 74 74 - 5800000@ffhandball.net - www.handball-idf.com

n° SIRET : 785-461-948-00065 - n° APE : 9312Z

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

SAMEDI 15 JUIN 2019

MANDAT

Je soussigné :

Licence n°

Président du club (*nom et n° du club*)

donne mandat

à

Licence n°

Pour représenter le club ci-dessus désigné et prendre part aux délibérations et votes devant survenir au cours de l'assemblée générale de la ligue Île-de-France de handball, réunie le 15 juin 2019 (*Rappel de l'article 8.2 des statuts de la ligue Île-de-France de handball : « Peuvent seules être déléguées des personnes majeures, jouissant de leurs droits civiques, et licenciées à la fédération dans l'association affiliée qu'elles représentent »*).

à

le ___ / ___ / 2019

Cachet du club et signature
du président du club

Signature
du mandataire

Pour prendre part au vote l'électeur devra obligatoirement justifier de son identité et remettre ce mandat aux personnes chargées de l'organisation du vote.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

SAMEDI 15 JUIN 2019

PROCURATION

Je soussigné :

Licence n°

Président du club (*nom et n° du club*)

donne procuration

au délégué du club (*nom et n° du club*)

pour prendre part, en mes lieu et place, aux délibérations et votes devant survenir au cours de l'assemblée générale de la ligue Île-de-France de handball, réunie le 15 juin 2019.

à

le ___ / ___ / 2019

Cachet du club et signature
du président du club mandant

Signature
du délégué mandataire

Le délégué mandataire peut être soit le président d'un autre club soit la personne mandatée par ce président qui sera alors porteuse d'un mandat.

Pour prendre part au vote l'électeur devra obligatoirement justifier de son identité et remettre cette procuration aux personnes chargées de l'organisation du vote.

Maison du Handball :

1 rue Daniel-Costantini – 94000 Créteil

Par la route :

Autoroute A86, Sortie n°23 en direction de Provins/Troyes/Bonneuil – N406, Sortie Valenton
Z.A. - Au rond-point, suivre D102.

Parking visiteurs accessible dans la limite des places disponibles
(le Stade Duvauchelle à proximité possède également un parking si besoin)

Par les transports :

Métro Ligne 8 descendre à la station Créteil – Pointe au lac ou Bus n°393 descendre à la
station Pointe du Lac.